

ANNEXE 6

LES REMONTEES D'INFORMATIONS NECESSAIRES

AU SUIVI DE LA CAMPAGNE BUDGETAIRE 2006 ET 2007

AINSI QUE LA PREPARATION DES CAMPAGNES ULTERIEURES

Cette annexe recense les remontées d'informations demandées en 2007, indispensables à la fois au suivi budgétaire et au suivi des plans nationaux, ainsi qu'à la constitution des référentiels d'offre de service et de coûts permettant d'améliorer la prévision.

L'objectif d'amélioration de la qualité de l'information est un enjeu commun.

I L'enquête semestrielle de suivi des plans nationaux

Le suivi par chaque CTRI, du rythme de réalisation effective des places correspondant aux crédits notifiés, fait nécessairement partie des travaux de mise à jour du PRIAC. La programmation des actions sur chaque territoire suppose, en effet, que soit parfaitement intégré le niveau réel d'exécution des actions déjà financées.

L'enquête semestrielle dite « de suivi des plans nationaux » consiste à consolider, au niveau national cet indispensable suivi régional.

L'enquête semestrielle comporte deux volets:

L'enquête semestrielle a deux objets :

➤ Le suivi de la réalisation des plans nationaux,

Elle vise à identifier pour chaque département, par catégorie de structure et par nature de déficience ou de public accueilli :

- L'exécution de l'allocation budgétaire 2006 :
- Le suivi des places dont le financement est antérieur à 2006 :
- L'emploi en 2006 des enveloppes d'anticipation 2007

➤ Le suivi de l'évolution des besoins de financement au plan départemental.

L'enquête semestrielle porte sur les projets en attente de financement, ayant reçu un avis favorable du CROSMS.

Pour le secteur des personnes handicapées, les remontées incluent également l'actualisation des informations sur les listes d'attente des établissements et services médico-sociaux et les jeunes maintenus dans les établissements de l'enfance au titre de l'amendement Creton.

➤ **Le calendrier des remontées**

2 remontées par an

- **au 31 mars** : pour une date d'observation au 31/12 de l'année précédente
- **au 30 septembre** : pour une date d'observation au 30/06 de l'année en cours

Ces informations sont à remonter à l'aide des tableaux EXCEL assortis d'une aide au remplissage transmis conjointement par voie électronique.

Dans un souci de cohérence, les remontées départementales seront collectées au niveau régional et adressées par les DRASS à la CNSA, qui se chargera de transmettre ces informations à la DGAS.

II. Budgets exécutoires N-1 et comptes administratifs N-1 : dernière saisie EXCEL avant l'application R.E.B.E.C.A (Relevé d'Exploitation des Budgets Exécutoires et des Comptes Administratifs)

Il vous a été demandé de faire remonter au cours de l'année 2006 les informations relatives au budget prévisionnel 2005 et au compte administratif 2004. Je rappelle l'utilité de ces données pour l'exercice des missions confiées à la CNSA en matière de répartition de moyens.

Dans le cadre de la poursuite de cette analyse des coûts, il est demandé aux DRASS de faire remonter à partir d'un cadre informatique uniforme de saisie des données sous Excel qui sera accessible sous l'extranet de la CNSA, **les comptes administratifs 2005 ainsi que les budgets prévisionnels 2006 et cela à échéance du 30 juin 2007.**

Pour les remontées ultérieures, la CNSA mettra à votre disposition un progiciel (R.E.B.E.C.A) permettant en routine de saisir ces données et de rendre disponibles des indicateurs synthétiques au niveau régional et départemental.

III. Saisie des données dans l'application SAISEHPAD 2

Depuis le 30 juin dernier, date de reprise par la CNSA, l'application SAISEHPAD 2 est hébergée sur un site web (www.cnsa.fr:9000/saisehpad-web/redirect.jsp) permettant la constitution d'une base de données nationales, consultable en temps réel, ne nécessitant plus l'export de fichiers vers le niveau national. En conséquence, la saisie des données relatives au conventionnement des établissements pour personnes âgées (conventionnement initial, avenant, renouvellement) se fait en continu.

Le caractère fiable et exhaustif des données renseignées dans l'application SASIEHPAD 2 assure la qualité de suivi du processus de conventionnement (notamment l'achèvement du conventionnement initial et la montée en charge de l'utilisation de l'outil PATHOS). Une vigilance toute particulière doit donc être apportée à la saisie dans l'application SAISEHPAD 2.